

*O*Euures complètes
de Balzac



Tome 23

O

Euures diverses

HONORÉ DE BALZAC

Œuvres diverses

3.

Club de l'Honnête homme

C by Club de l'Honnête homme, Paris, 1956.

Édition nouvelle
établie par la Société
des Études Balzaciennes
accompagnée de
fragments inédits,
de notices
historiques et critiques
et d'images
contemporaines

Enquête sur
la politique des
deux ministères

Écrits et articles
légitimistes

Échantillon de
causerie française

Lettre à Charles Nodier

Voyage de Paris à Java

Pro Aris et Focis

Articles divers
parus avant 1836

Articles parus dans
la *Chronique de Paris*

Les Martyrs ignorés

Six rois de France

Pathologie de
la vie sociale

Lettre sur le
procès de Peytel

ENQUÊTE SUR
LA POLITIQUE DES
DEUX MINISTÈRES



L'Enquête sur la politique des deux ministères est une brochure de circonstance que Balzac publia à la fin d'avril 1831 pour préciser sa position politique à l'intention des électeurs de Cambrai, de Fougères et de Tours devant lesquels il comptait se présenter.

Une des premières mesures prises au lendemain des journées de Juillet avait diminué le cens électoral et le cens d'éligibilité, fixant le premier à 200 francs d'imposition et le second à 500 francs. D'autre part, le ministère Casimir Périer, arrivé au pouvoir le 13 mars 1831, annonçait son intention de dissoudre la Chambre et de faire de nouvelles élections. Bien que la situation de Balzac ne le mît pas, autant que nous pouvons le savoir, en possession du cens d'éligibilité, c'est pourtant à cette occasion qu'il rédigea ce manifeste, qui est une sorte de complément et de conclusion aux Lettres sur Paris.

La brochure est annoncée en ces termes dans la Bibliographie de la France du 30 avril 1831 : « Enquête sur la politique des deux ministères, par M. de Balzac, électeur éligible, in-8° de 3 feuilles 1/2 Impr. de Barbier (c'était le successeur de Balzac rue des Marais-Saint-Germain). A Paris, chez Levavasseur... Par ces mots : les deux ministères, l'auteur désigne les deux systèmes entre lesquels le ministère avait à choisir après la révolution de Juillet. Ce qu'il donne aujourd'hui n'est que le préambule de quatre autres enquêtes qu'il promet de quinzaine en quinzaine sur les relations extérieures, les ministères de la Guerre, des Finances et de l'Intérieur. » Le programme annoncé par Balzac ne fut pas réalisé et cette première brochure fut sans suite.

Le Voleur d'Émile de Girardin, dans lequel Balzac publiait ses Lettres sur Paris, fit connaître la brochure par l'entrefilet suivant dans son numéro du 25 avril 1831 : « M. de Balzac, l'un

Œuvres diverses

de nos écrivains dont le nom est familier aux abonnés du Voleur et auquel nous devons nos vingt et une premières lettres politiques, si vives de précision et d'un esprit si sagace, a publié samedi 23, chez Boulland, libraire au Palais-Royal, une brochure intitulée Enquête sur la politique des deux ministères. Cette production, qui intéresse sans doute nos lecteurs et dans laquelle l'auteur juge avec un haut talent la conduite du gouvernement, a déjà fait la plus grande sensation. Nous aurons l'occasion de parler de cet ouvrage dont le succès doit ouvrir à notre collaborateur l'amitié de plus d'un collègue électoral, car il révèle tout un avenir politique. »

D'autre part, la Gazette de Cambrai, dirigée par un « disciple » de Balzac, Samuel Henry-Berthoud, écrivait : « M. de Balzac n'est pas seulement un écrivain célèbre, il est plus encore peut-être, un publiciste profond. Il ne faut citer à l'appui de cette assertion que les Lettres sur Paris publiées par Le Voleur et dans lesquelles on remarque un jugement si sûr, une prévision si lucide. »

La publication de ce manifeste était, en tout cas, l'entrée officielle de Balzac dans la carrière politique. Elle enthousiasmait peu ceux qui l'aimaient comme écrivain. « Voilà qui déconcerte tous les lecteurs de M. de Balzac, note Arsène Houssaye dans ses Confessions à propos de cette brochure ; s'il fait un pas de plus vers ces questions stériles, la politique le dévorera. Et quelle politique ! »

L'Enquête, adressée à M. de Pommereul à Fougères et à M^e Fauchaux, avocat à Tours, pour être distribuée aux électeurs de leurs départements, suscita peu d'enthousiasme de la part des destinataires. « L'élection de M. de Lariboisière est assurée, répondit M. de Pommereul..., il sera élu à une immense majorité. » M^e Fauchaux était aussi catégorique : « César Bacot, député sortant, sera réélu par l'unanimité des constitutionnels de toutes les nuances. » L'un et l'autre reprochaient, en outre, à la brochure de ne pas conclure et de ne pas choisir entre la résistance et le mouvement. Finalement, seul Berthoud encouragea Balzac à venir prendre contact avec les électeurs de Cambrai. Néanmoins, bien que la dissolution de la Chambre ait été effectivement prononcée le 31 mai 1831, bien que Balzac ait promis de venir faire campagne à Cambrai pendant le mois de juin, les élections eurent lieu le 5 juillet suivant sans que Balzac fût candidat, soit par « insouciance », comme le pensait Berthoud, soit par impossibilité d'avoir pu réunir les conditions nécessaires à l'éligibilité, comme cela paraît plus vraisemblable. Finalement, la Gazette de Cambrai soutint la candidature de M. Lallier-Frémicourt, négociant, qui fut élu effectivement député de Cambrai-ville.

**Enquête sur
la politique des
deux ministères**

I. *Introduction*

La révolution de Juillet a complètement changé la nature des rapports qui existaient entre le pouvoir et le peuple, entre les gouvernants et les gouvernés. Le 1^{er} juillet 1830, nous étions les sujets d'un roi : le 30, nous étions tous citoyens; la veille, nous n'étions qu'un peuple : le lendemain, une nation.

Au lieu d'être une espèce de délégation divine, un mensonge plus ou moins heureux, la royauté procéda comme par le passé, d'un mandat donné par la nation à un homme, à une famille; et le pouvoir suprême fut relégué à une haute sphère, inaccessible aux passions, en dehors des luttes politiques, où il représente un pays, et non plus seulement une dynastie. Au lieu d'être mesquinement octroyés, nos droits furent proclamés, acceptés.

Sans examiner ici quel système est préférable, de celui qui rattache un peuple à un homme, ou un homme à une nation; de celui qui laisse aux citoyens la faculté de déchirer le pacte social aussitôt qu'ils soupçonnent leur co-sociétaire de trahison, ou de celui qui consacre une sorte de mariage indissoluble entre une famille et un pays.

Sans rechercher enfin si le despotisme est plus intéressé que la liberté à maintenir un État dans une situation prospère et à en régler les progrès, — controverses interminables!

Nous accepterons la révolution de Juillet comme un fait, et nous essayerons de constater, non quels devaient être, mais quels furent les effets produits par ce mouvement sur notre système politique intérieur ou extérieur.

Une fois lancé dans la sphère d'un gouvernement, un fait y agit comme une pierre jetée au milieu d'un bassin. Il doit déplacer un volume d'intérêts égal à son importance; l'agitation qu'il cause va se reproduisant du centre aux extrémités, du

milieu vers tous les points du cercle. Or la science politique consiste précisément à régler les élans imprimés aux hommes par la marche d'un siècle, d'une idée, ou par un événement, et à les rendre profitables aux intérêts d'un pays.

Comprimer un mouvement d'hommes ou d'idées, sans rien y substituer, est une œuvre de démente. S'est-il jamais rencontré de génie plus fort qu'une secousse humaine? Si les grands hommes sont la providence des révolutions, c'est qu'ils nous en expriment la pensée et se produisent moins comme des hommes que comme des systèmes. Ils rattachent à une idée d'ordre tout un monde lancé au pas de course, et le mènent à un but. Nous avons tous instinctivement senti que Juillet a manqué d'un homme; et ce fut, comme nous l'avons dit ailleurs, une grande révolution tombée entre de petites mains.

Nous nous proposons donc d'examiner les ondulations que le mouvement de 1830 a fait subir à notre système gouvernemental, de suivre, pied à pied, les actes du pouvoir, afin de rechercher, froidement et sans passion, s'il a obéi à son nouveau mandat; s'il a eu un plan, une politique, une conduite en harmonie avec les principes qui l'avaient engendré; s'il a enfin accompli ses devoirs de gouvernement. Après neuf mois de portée, il est temps de citer ses œuvres à la barre du pays.

Et d'abord, établissons ici, sans le fatras diplomatique, les bases réelles des grandes questions populaires.

Une nation ne connaît pas d'autre loi que son *intérêt*. En vain les écrivains feront-ils des *droits publics* : les traités sont des contrats sur lesquels les peuples plaident aussitôt qu'ils en reçoivent un dommage quelconque, et leur tribunal est le champ de bataille; le juge souverain, la victoire. Il y a des moments de repos, et alors ils transigent et signent des armistices, comme, entre les particuliers, il y a des *remises à quinzaine*. Là est le secret des ambassades, et tout le droit public est dans ce peu de mots; l'Angleterre n'en connaît point d'autre.

Or une nation ne saurait avoir que deux intérêts : un intérêt de sécurité, assez semblable à celui qui porte un propriétaire à se clore pour pouvoir dormir en paix; puis un intérêt financier, qui, par une pente de notre nature, le pousse sans cesse à améliorer son bien-être.

De ces deux intérêts naissent deux sortes de guerres :

La guerre faite pour assurer l'indépendance ou la sécurité du territoire, soit qu'il s'agisse d'empêcher les peuples voisins de le surprendre et de l'envahir, soit qu'il faille se soustraire au joug matériel ou moral de l'étranger;

Enfin, la guerre entreprise pour des intérêts pécuniaires, soit qu'un autre peuple mette des entraves aux développements du